Qu’est-ce que l’état d’urgence ?

15/11/2015 à 21h54

François Hollande a décrété dès vendredi soir l’état d’urgence au niveau national. Le ministre de l’Intérieur, Bernard Cazeneuve, a précisé samedi le dispositif opérationnel qu’implique cette mesure rarissime, à la fois en termes de sécurité et de mobilisation des forces de l’ordre.

Quel impact va avoir la mise en place de l’état d’urgence en France et pour les jours qui viennent?

Qu'est-ce que l'état d'urgence ?



François Hollande a décrété l'état d'urgence sur tout le territoire, à compter du 14 novembre 2015 à minuit.

- ☑ Prévu par loi du 3 avril 1955
- ☑ S'applique sur tout ou partie du territoire
- ☑ Déclaré par décret en Conseil des ministres, **valable douze jours**
- ☑ **Prorogation soumise à une loi** votée par le Parlement
- ☑ Applicable « *soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité,* ***le caractère de calamité publique*** »
- ☑ Confère aux autorités civiles (préfets) des **pouvoirs de police exceptionnels** : circulation et séjour des personnes, fermeture des lieux ouverts au public (salles de spectacle), interdiction de réunion, réquisition des armes
- ☑ Par disposition expresse (dans le décret ou la loi le prorogeant), possibilité pour les autorités notamment de **contrôler la presse, la radio, le cinéma et le théâtre**

Décrété 6 fois

1955
Algérie, pendant 12 mois

1958
Métropole, pendant 3 mois

1961
Métropole, pendant 1 mois

1984
Nouvelle-Calédonie, pendant 6 mois

2005
25 départ., dont toute l'Île-de-France, 2 mois

2015
Métropole et Corse

idé